

Université du Québec à Montréal
Département de science politique

Automne 2011

PLAN DU COURS

POL 4860 - 20
THÉORIE DE LA DÉCISION DANS LE SECTEUR PUBLIC

Chargée de cours : Dorra Skander, Ph.D,
Courriel : skander.dorra@uqam.ca

Objectif général

Ce cours vise à explorer les théories de la prise de décision dans le contexte du secteur public. Suivant l'approche de l'entonnoir, la première partie a pour objectif d'analyser le processus de prise de décision et l'environnement décisionnel général dans les organisations publiques. Par la suite, la deuxième partie du cours met particulièrement l'accent sur les principaux modèles de la prise de décision (rationaliste, du « Public choice », gradualiste, du « Garbage can », des processus organisationnels et des politiques de la bureaucratie) ainsi que leurs limites potentielles et les défis sous-jacents à la prise de décision collective.

La diversité des sujets abordés vise à permettre aux étudiants de développer les habilités nécessaires pour appréhender la complexité de la prise de décision dans le cadre particulier du secteur public. L'application des notions théoriques dans le champ de la pratique est assurée par des exemples concrets, l'intervention de conférenciers invités ainsi que des mises en situation qui amènent les participants à réfléchir sur les piliers et les enjeux de la prise de décision dans les organismes publics.

Objectifs spécifiques

Les principaux objectifs du cours sont de permettre aux étudiants de :

- comprendre les rouages de l'environnement institutionnel et sociétal des organismes publics et les principales divergences entre ces organismes et les firmes privées;
- saisir les particularités des organismes publics et les apports du courant du NMP et leurs incidences potentielles sur le processus de prise de décision dans le secteur public;
- favoriser l'acquisition des connaissances et la compréhension des principaux modèles de prise de décision particulièrement dans le contexte public;
- stimuler la réflexion continue sur l'applicabilité des modèles de prise de décision dans le cadre particulier des organismes publics et les défis qui en relèvent sur le terrain.

Approche pédagogique :

Chaque séance comportera :

- un exposé de synthèse et des débats sur le thème principal du cours. La participation en classe est vivement encouragée. Les étudiants sont invités à stimuler la discussion en s'appuyant sur leurs propres expériences sur le terrain;
- des illustrations sous forme d'exemples, de vidéos ou de travaux pratiques visant à favoriser l'apprentissage des notions développées et en faire le rapprochement avec la pratique des organisations publiques. Certaines séances seront également marquées par l'intervention de conférenciers invités (à confirmer au cours de la session).

Étant donné la diversité des objectifs du cours et les interrelations entre les thèmes proposés, les étudiants sont invités à faire les lectures assignées à chaque séance. Ces textes portent sur les concepts essentiels à la compréhension du sujet de la séance en question.

Mode d'évaluation :

Les étudiant(e)s seront évalué(e)s selon la grille suivante :

Examen intra	20%
Examen final	30%
Travail de session (en équipe)	30%
Présentation du travail de session	10%
Participation en classe	10%

Conditions de réussite du cours : L'étudiant(e) doit maintenir une moyenne de 50% ou plus aux examens Intra et final (25 points ou plus sur 50 pour les deux examens) **ET** une moyenne de 55% ou plus pour l'ensemble des évaluations prévues pour ce cours. À défaut de remplir ces deux conditions, la note E sera attribuée.

Travail de session (en équipe) : rapport écrit et présentation orale

Dès le début de la session, les étudiants doivent se regrouper en équipes de 3 à 4 personnes (en fonction du nombre total d'inscrits). Étant donné la nature et les objectifs du cours, il est vivement conseillé de se regrouper en équipes multidisciplinaires. La gestion des relations entre les membres et l'interaction sous-jacente à la prise de décision en groupe représente en soi une source d'apprentissage intéressante et étroitement liée aux objectifs de ce cours.

Dans le cadre des séances 13 et 14, chaque équipe aura la responsabilité de remettre un rapport écrit (de 15 à 20 pages- Times 12/interligne 1.5). Traitant d'un cas réel, cet exercice doit analyser un enjeu relié à un ou plusieurs thèmes relatifs à la prise de décision dans le secteur public. Les équipes peuvent notamment présenter un jeu de rôles/ processus de prise de décision relié à une problématique d'actualité sur la scène politico-administrative. Pour ce travail, il est également possible de choisir un cas réel vécu par un des membres de l'équipe dans son

organisation ou un cas réel traité à partir d'une recherche empirique menée directement par les membres de l'équipe sur le terrain. Un document synthétisant les directives complémentaires relatives à la rédaction du cas- objet de ce travail de session- sera envoyé aux étudiants au cours de la session.

La séance 06 sera spécialement consacrée à la discussion des travaux de session. Chaque équipe aura la responsabilité de présenter sa problématique générale en classe (5 minutes). Il est à remarquer que cet exercice fait partie intégrante du travail de session et compte 5% de la notation de ce travail. Le but de cet exercice est d'aider les étudiants à se décider sur la problématique à étudier, à éclaircir leurs idées et de les guider pour approfondir leur réflexion et ce, par le biais de la discussion avec le professeur et les autres étudiants (5 à 10 minutes).

De plus, il faut noter que l'intégration des concepts, des idées ainsi que des lectures du cours représente une part importante de l'évaluation de ce travail. Les étudiants doivent citer explicitement les références utilisées dans le cadre de ce rapport (textes ou cas traités dans des revues académiques ou d'actualité). Le document écrit sera évalué selon divers critères dont notamment l'originalité du sujet choisi, la pertinence des liens établis avec les thèmes du cours et la capacité d'analyse, l'esprit critique, la qualité d'expression écrite, etc.

Au cours des séances 13 et 14, chaque groupe doit réaliser une présentation de son travail de session qui ne doit pas dépasser 20 minutes suivie de 10 minutes de questions. Les membres de chaque équipe auront la liberté d'y participer tous ou de déléguer cette tâche à seulement deux ou trois d'entre eux (note de groupe). Toutefois, tous les membres ont l'obligation d'y assister et sont vivement invités à répondre aux questions et à s'impliquer dans les débats y afférents.

Afin d'assurer une certaine dynamique, il est conseillé d'utiliser les supports audio-visuels. Cinq à dix minutes seront consacrées aux questions et commentaires des étudiants ainsi que du professeur. La présentation sera évaluée selon les critères suivants : la qualité des diapositives et/ou des documents utilisés, l'originalité et le professionnalisme, la planification et le respect du temps alloué et la qualité des réponses aux questions posées en classe. Une grille détaillée de l'évaluation de cette épreuve sera distribuée aux étudiants au cours de la session.

Gestion des problèmes d'équipes : Les membres du groupe sont responsables de la gestion de leurs différends à l'interne; ceci étant une partie intégrante de l'apprentissage visé par ce travail, notamment la gestion des défis relatifs à la prise de décision collective. Néanmoins, en cas de problème majeur, ils doivent en informer l'enseignante dans les plus brefs délais (maximum de 2 semaines avant la date de remise du rapport écrit) qui tentera de les aider à trouver un arrangement; à défaut de quoi, la méthode de notation croisée sera de mise. Dans ce cas, chaque membre de l'équipe devra évaluer ses co-équipiers sur 100%. Les évaluations devront être envoyées au professeur (avant la date de remise du travail) de façon confidentielle avec un bref justificatif de la note attribuée à chacun. L'enseignante pourrait demander, dans ce cas, à chaque membre de spécifier la partie qu'il aurait lui-même rédigée. Si nécessaire, l'enseignante pourrait également demander aux étudiants concernés de lui transférer leurs correspondances dans le cadre de ce travail d'équipe

Participation

La note de participation relève de la présence pendant les séances de cours ainsi que la participation active en classe notamment par le biais des interventions et réponses aux questions du professeur et la discussion des cas vécus tirés de leur propre expérience sur le terrain. Cette évaluation vise également à encourager les interactions asynchrones entre les étudiants et/ou le professeur via le forum de discussion en ligne du cours (sur *Moodle*).

L'intérêt de cette évaluation est d'amener les étudiants à participer aux débats afférents aux thèmes du cours et faire les lectures assignées aux différentes séances. De plus cet axe d'évaluation vise à favoriser la dynamique d'interaction entre le professeur et les participants permettant de « construire » et développer les connaissances relatives à la matière du cours.

Examens

Dans le cadre de ce cours, deux examens sont prévus dans le but d'évaluer l'apprentissage des étudiants. L'examen intra est prévu pour la séance 07 alors que l'examen final est prévu pour la fin de la session, lors de la séance 12. Ces épreuves englobent aussi bien des questions de mémorisation que de compréhension. Elles mettent exclusivement l'accent sur les idées et concepts abordés en cours. Ces examens font également appel à la capacité d'analyse et l'esprit critique des étudiants selon les thèmes abordés en classe. Pour cela, la présence en classe et la lecture des textes assignés aux différentes séances sont nécessaires pour la réussite de ces épreuves. Chacun de ces examens sera subdivisé en différentes parties regroupant des questions qui peuvent prendre plusieurs formes : questions fermées, questions ouvertes, questions à choix multiples (QCM), étude de cas, critique d'articles¹, etc. Au cours des séances précédant les examens, une révision générale des thèmes (matière à évaluation) ainsi que des exercices et études de cas seront de mise.

Matériel obligatoire

- Codex des lectures du cours POL 4860- Automne 2011 en vente à la coop.
- Matériel disponible sur le site Web du cours (www.Moodle.uqam.ca)

Calendrier du cours

Séance	Date	Thème/remarques
1	06/09/2010	Présentation des objectifs et du schéma intégrateur du cours Explication de l'approche pédagogique et des modes d'évaluation Introduction générale : Le processus de prise de décision
2	13/09/2010	L'environnement des organisations publiques et les spécificités du contexte public
3	20/09/2010	Les particularités de la prise de décision dans le secteur public
4	27/09/2010	Les défis de la gouvernance dans le contexte du Nouveau Management Public (NMP)

¹ Il s'agit de la critique d'un ou deux articles d'actualité (revues spécialisées ou aux journaux d'actualité) mettant l'accent sur un ou plusieurs thèmes abordés en classe. Cet exercice a pour objectif d'initier les étudiants à développer un esprit critique et une capacité d'analyse de l'actualité sociopolitique et économique en établissant des liens avec les thèmes principaux vus en classe.

5	04/10/2010	Le modèle rationaliste, le modèle du « Public choice » et le modèle gradualiste
6	11/10/2010	Discussion des travaux d'équipe Révision de l'examen intra
7	18/10/2010	Examen intra
25/10/2010 : Semaine de lecture		
8	01/11/2010	Le modèle des processus organisationnels & de la politique de la bureaucratie et le modèle du « Garbage can »
9	08/11/2010	La prise de décision collective Modèles de prise de décision: une comparaison
10	15/11/2010	Synthèse générale du cours Perspectives et défis futurs / la prise de décision dans le contexte public Révision de l'examen final
11	22/11/2010	Rencontres de groupe : Discussion des travaux d'équipe
12	29/11/2010	Examen final
13	06/12/2010	Présentation des travaux de session
14	13/12/2011	Date limite pour la remise du rapport du travail de session (même date que la présentation du groupe)

Plan détaillé des séances :

Séance 01 : Introduction générale

- Présentation des participants/enseignante
- Présentation des objectifs et du schéma intégrateur du cours
- Explication de l'approche pédagogique et des modes d'évaluation
- Constitution des équipes du travail de session
- Introduction générale au processus de prise de décision

Simon, H.A., 1980, « Le processus de prise de décision dans le domaine de la gestion », p. 35-75 dans *Le nouveau management : la décision par ordinateurs*, 159 p. Éditions Economica (édition révisée), ISBN : 2-7178-0253-4.

Séance 02 : L'environnement des organisations publiques et les spécificités du contexte public

Gortner, H.F., Mahler, J. et Nicholson, J. B., 1993, « Le caractère spécifique des organisations publiques », p. 19-78 dans *La gestion des organisations publiques*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 587 p, ISBN : 2-7605-0739-4.

Séance 03 : Les particularités de la prise de décision dans le secteur public

Fortmann, M., 1993, « Les processus décisionnels administratifs », p.54-77 dans *Introduction à l'administration publique : une approche politique*, Gow, J.I., Barrette, M., Dion S. et M. Fortmann. 322p. Editions Gaétan Morin, ISBN : 2-89105-509-8.

Proulx, D., 2006, « La décision en administration publique », p. 81-98 dans *Management des organisations publiques*. Québec : Les Presses de l'Université du Québec. 259 p, ISBN : 2-760501420-X.

Proulx, D., 2006, « La décision politique : le point de vue d'un haut fonctionnaire », p. 99-110 dans *Management des organisations publiques*. Québec : Les Presses de l'Université du Québec. 259 p, ISBN : 2-760501420-X.

Séance 04 : Les défis de la gouvernance dans le contexte du Nouveau Management Public (NMP)

Dubé, B., Facal, J. et Mazouz, B., 2009. « La communication, un outil de gouvernance des partenariats public-privé. Quelques enseignements tirés du cas `BonjourQuébec.com` ». *Revue française d'administration publique*, vol. 2, num.130, p. 291-306.

Peters, G., 2009. « Le service public et la gouvernance : retrouver le centre ». *Revue Télescope-L'Observatoire de l'Administration Publique*, vol. 15, num.1, p. 13-25.

Intervention d'un conférencier invité (à confirmer)

Séance 05 : Le modèle rationaliste, le modèle du « Public choice » et le modèle gradualiste

Simon, H. A., 1993. « Decision Making: Rational, Nonrational, and Irrational ». *Educational Administration Quarterly*, vol. 29, num.3, p. 392-411.

Balme, R. et Brouard, S., 2005. « Les conséquences des choix politiques : choix rationnel et action publique ». *Revue française de science politique*, vol. 55, num.1, p. 33-50.

Lindblom, C.E., 1959. «The Science of "Muddling Through"». *Public Administration Review*, vol. 19, num. 2, p. 79-88

Séance 06 : Discussion des travaux d'équipe / Révision de l'examen intra

Séance 07 : Examen Intra

Séance 08 : Le modèle des processus organisationnels et de la politique de la bureaucratie et le modèle du « Garbage can »

Allison, G. T., 1969. «Conceptual Models and the Cuban Missile Crisis». *The American Political Science Review*, vol. 63, num. 3, p. 689-718.

Cohen, M. D., March, J. G. et Olsen. , J.P., 1972. « A Garbage Can Model of Organizational Choice ». *Administrative Science Quarterly*, vol. 17, num 1, p. 1-25.

Intervention d'un conférencier invité (à confirmer)

Séance 09 : La prise de décision collective**Modèles de prise de décision: une comparaison**

Kearney, R. C. et Hays, S. W., 1994. «Labor-management relations and participative decision making: Toward a new paradigm». *Public Administration Review*, vol. 54, num. 1, p. 44-51.

Hoy, K. W. et Tarter, C.J., 2004, p. 143-169 « Shared Decision Making: A Simplified Model » dans *Administrators solving the Problems of Practice: Decision Making Concepts, Cases and Consequences*. USA: Pearson Education. 223p, ISBN: 0-205-38080-8.

Séance 10: Synthèse générale du cours**Perspectives et défis futurs / la prise de décision dans le contexte public****Révision de l'examen final/ Exercices en classe**

Mercier, J., 2002. « Le processus décisionnel », p. 137-177 dans *L'administration publique: De l'école classique au nouveau management public*. Québec : Les Presses de l'Université Laval. 518 p, ISBN : 2-7637-7831-3.

Séance 11 : Rencontres de groupe - Discussion des travaux d'équipe**Séance 12 : Examen final****Séances 13 & 14 : Présentation des travaux de session****Notes importantes:**

NB1 : L'étudiant(e) a la responsabilité de vérifier régulièrement son courriel électronique afin de prendre connaissance des messages importants concernant le cours.

NB2 : L'étudiant(e) peut joindre l'enseignante par courriel pendant toute la semaine. Il devra s'attendre à recevoir une réponse dans les 24 à 48h qui suivent.

NB3 : Tout retard dans la remise des travaux individuels ou d'équipe peut être sanctionné.

NB4 : Les travaux individuels et de groupe doivent impérativement respecter les consignes relatives au nombre de pages et aux références bibliographiques.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.ugam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION**6.9 Entente d'évaluation****6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation**

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respectueuse des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.